

Réunion du 7 juillet 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FETSCH

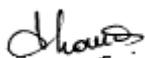
**N° CP/2014/509 - Administration générale - 5**  
**Représentation du Département pour le règlement amiable**  
**du différend opposant le Département à la SOTRAM (Marchés**  
**publics)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, et après en avoir délibéré :

- prend acte de la saisine du Comité consultatif de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de NANCY par la SAS SOTRAM ;

- charge le président du Conseil Général de prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre les intérêts du Département (notamment : mener les discussions, prendre position au vu de l'avis rendu par le CCRAL,...) devant le comité consultatif de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de NANCY dans le différend concernant les 4 lots détenus par la SOTRAM concernant le marché d'exécution de services réguliers routiers destinés à titre principal aux usagers scolaires.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140707-86974-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 16/07/14